



Direction des finances

COMPTE ADMINISTRATIF

2017

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 28 Juin 2018

SOMMAIRE

Propos introductif.....	Page 3
Les résultats de l'exercice 2016.....	Pages 4-5
L'évolution de l'épargne.....	Pages 6-7
La section de fonctionnement	
Les ressources.....	Pages 8-12
Les charges.....	Pages 13-15
La section d'investissement	
Les dépenses d'équipement.....	Pages 16-19
Le financement des équipements.....	Pages 20-21
Budget annexe de la Pépinière d'entreprises :	Page 22
Glossaire.....	Page 23

PROPOS INTRODUCTIF

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 dans le cadre du budget 2017 voté par le Conseil municipal le 8 décembre 2016 et modifié trois fois en cours d'année.

Les résultats définitifs de l'exercice 2017 n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif 2018 de la Ville. Ils seront donc repris lors du budget supplémentaire après le vote sur le compte administratif 2017, qui arrêtera officiellement et définitivement ces derniers et permettra de procéder à leur affectation entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public municipal. Le Conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque Conseiller municipal composé d'un tome unique regroupant le budget principal et, pour la dernière année, le budget annexe de la pépinière d'entreprises.

Ce rapport d'accompagnement présentera d'abord les résultats de l'année et l'évolution des épargnes, avant d'entrer dans une analyse plus détaillée de chacune des deux sections.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Comme chaque année, la détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser (« reports »).

Résultats de l'exercice 2017		
	Dépenses	Recettes
Investissement	33 575 515	32 721 615
Fonctionnement	75 532 856	81 255 267
s/s total	106 108 371	113 976 882
Excédent 2017		7 868 511
Reprise de l'excédent antérieur cumulé		7 432 872
Affectation du résultat 2016 à l'investissement	10 023 850	
Excédent final 2017 (avant reports)		5 277 534
Reports de crédits (investissement)	7 828 417	6 516 139
Solde des restes à réaliser (« reports »)		- 1 312 278
Résultat global 2017		3 965 256

1° Les résultats de l'année :

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2017 s'est clôturé sur un excédent net de 7,87M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 8,72M€ et d'un déficit d'investissement de 854K€.

Cet excédent est en très nette diminution (-7,27M€) compte tenu principalement de la hausse des dépenses (+4,91M€), de la baisse des recettes (-1,18M€), mais également du fait de l'intégration obligatoire l'an passé, dans le résultat du budget principal de la ville, du résultat 2015 du budget annexe de l'assainissement (1,05M€) avant son transfert à l'EPT qui exerce désormais cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2016.

2° La reprise des résultats comptables des années précédentes :

Les résultats de 2016 affectés au budget 2017 étaient les suivants :

- excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 15, 51 millions d'Euros
- déficit d'investissement antérieur reporté :	- 8, 08 millions d'Euros
- d'où excédent global antérieur reporté :	+ 7, 43 millions d'Euros
- Affectation en investissement (compte 1068) :	+ 10, 02 millions d'Euros

Au terme de cette reprise, l'excédent global 2017 s'établit à 5,28M€, auquel il convient ensuite d'ajouter le solde des reports de crédits engagés mais non réglés sur l'exercice (« reports »).

3° Les reports :

Au 31 décembre 2017, différents crédits ont été engagés mais non réglés, soit parce que les factures n'étaient pas parvenues, soit parce que les travaux ou prestations n'étaient pas encore réalisés.

Ainsi, en section d'investissement, les dépenses à reconduire s'élevaient à 7,83M€ et les recettes à 6,52M€, soit un solde des restes à réaliser négatif de - 1,31M€.

4° Le résultat final :

La totalisation des montants indiqués précédemment fournit le **résultat global final (3,96M€)**.

Cet excédent s'est construit avant tout sur les efforts drastiques tout au long de l'année de maîtrise des charges de fonctionnement, pour lesquelles les crédits votés n'ont été que partiellement réalisés, qu'il s'agisse des charges de personnel (-1,11M€) ou des charges à caractère général (-1,13M€). Cette année encore, la Ville n'a pas eu besoin de recourir à sa provision pour dépenses imprévues (1M€).

Avec 17,45M€ (+928K€ par rapport à 2016), 2017 représente la meilleure année de la décennie en terme de réalisation des dépenses d'équipement avec un niveau proche de celui de 2010 lorsqu'elle avait bénéficié du versement, sur la même année, de 2 ans de FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'économie.

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières de la Ville dégagées par sa section de fonctionnement :

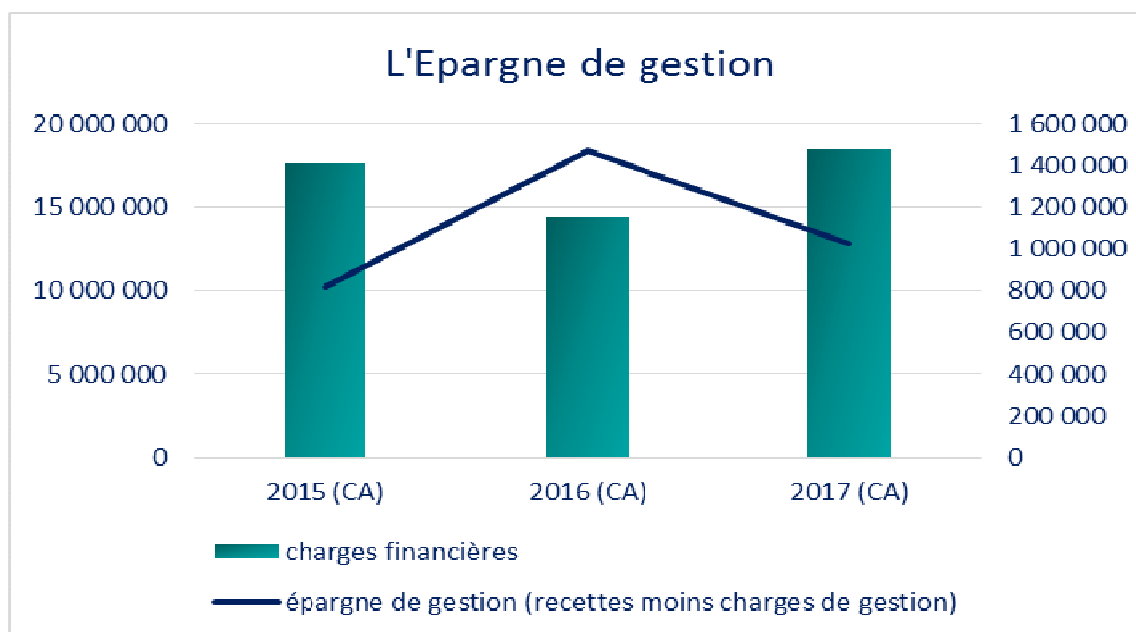
- L'épargne de gestion,
- L'épargne brute,
- L'épargne nette (ou autofinancement)

- **L'épargne de gestion** (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges de gestion*)

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

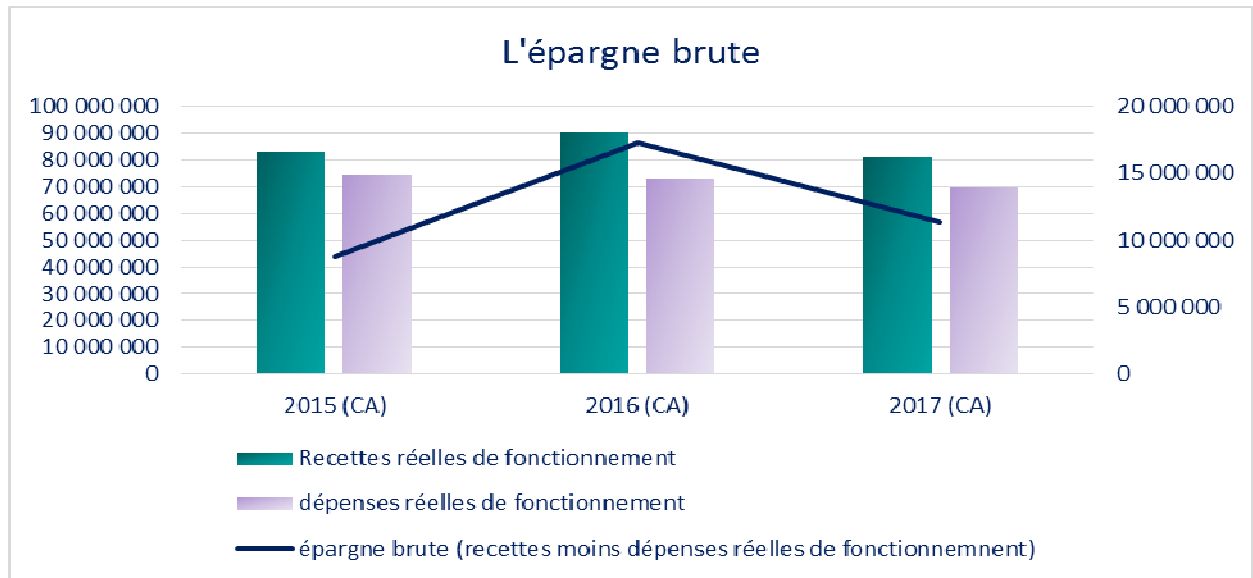
Elle atteint 12,84M€ et diminue de 5,57M€ (-30,25%) entre 2016 et 2017. Le niveau de 2016 était exceptionnellement élevé en raison de la reprise du boni de clôture de l'ancienne ZAC Saussaie Beauclair (4,07M€) réinjecté sous forme d'avance remboursable dans l'opération Côteaux Beauclair.

Hors cette opération, l'épargne diminue de 1,5M€ (-10,44%).



- **L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement)

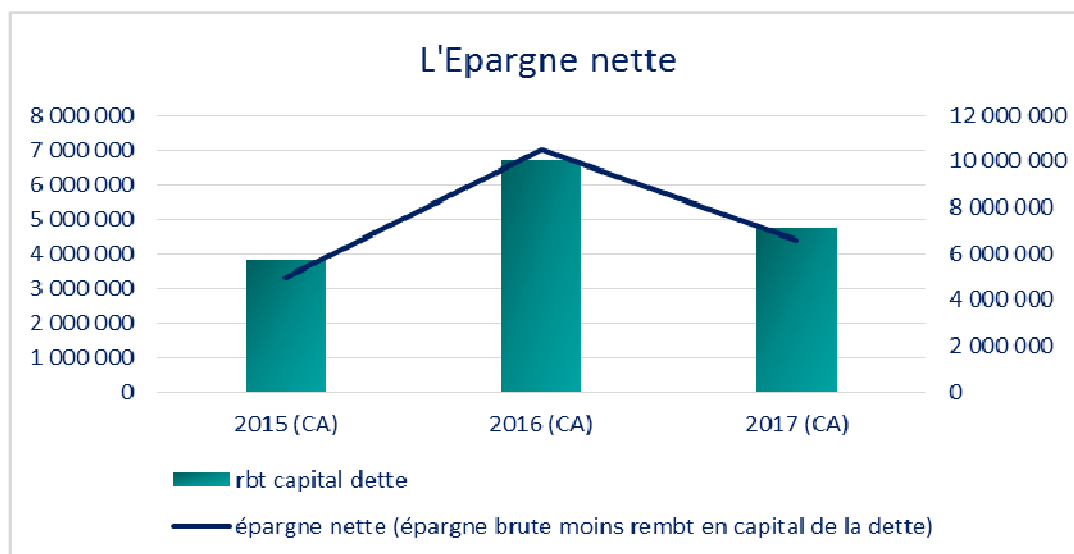
L'épargne brute progresse dans les mêmes proportions que l'épargne de gestion, compte tenu de la faible évolution des charges financières (+324K€) qui s'élèvent à 1,48M€.



- **L'épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts)

L'épargne nette ou autofinancement permet de mesurer les ressources que la Ville peut affecter aux dépenses d'équipement, en complément des recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement...) et du recours à l'emprunt.

Une fois neutralisées les opérations de renégociation de la dette (neutres sur l'équilibre budgétaire), l'épargne nette atteint 6,6M€ (10,53M€ en 2016).



ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

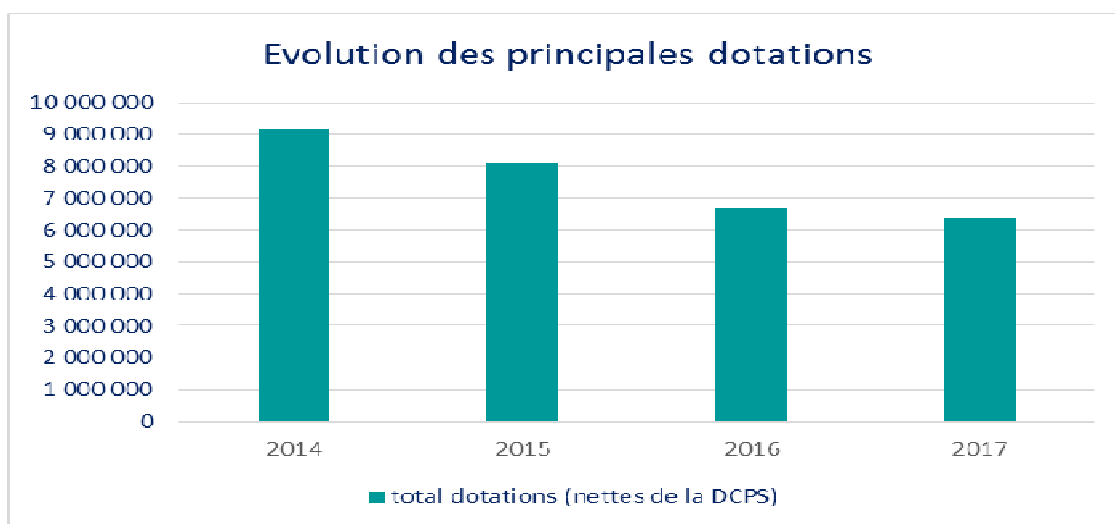
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres émis en 2017 atteint 81,25M€ dont la quasi-totalité en mouvements réels (77K€ de recettes d'ordre). Cette diminution de 9,07M€ des recettes réelles s'explique essentiellement par le niveau important de recettes « exceptionnelles » intégrées au compte administratif 2016 (l'excédent de la ZAC Saussaie Beauclair pour 4,07M€ et les remboursements effectués par l'EPT Grand Paris Grand Est à la Ville pour 1,42M€ dans le cadre des conventions temporaires de mise à disposition de service au titre des compétences transférées) ainsi que par le transfert en 2017 de la TEOM (4,17M€) à l'EPT.

Une fois ces opérations neutralisées, les recettes de fonctionnement progressent en réalité seulement de 264K€.

- **Les dotations et participations (Chapitre 74) :**

- **Les dotations de l'Etat**



Dotations	2015	2016	2017	variation 2017/2016	variation % 2017/2016
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) part forfaitaire	7 501 744	6 077 195	5 280 855	- 796 340	-13,10%
Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	538 969	544 359	685 366	141 007	25,90%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	97 527	117 032	418 431	301 399	257,54%
Allocations compensatrices (TH/TF/CFE)	1 428 844	1 179 848	1 353 692	173 844	14,73%
Totaux	9 567 084	7 918 434	7 738 344	-180 090	-2,27 %

La Ville a subi, pour la troisième année consécutive une baisse de sa DGF de près de 800K€ soit une baisse cumulée de 11,70M€.

La DSU et la dotation nationale de péréquation (DNP) progressent très nettement en 2017 (respectivement +141K€ et +301K€), compte tenu, pour la première, de la modification dans la pondération des critères pris en compte pour le calcul de cette dotation, qui fait mécaniquement progresser la Ville au classement des communes éligibles à la DSU et, pour la seconde, de l'appréciation des produits « post TP » (CET, TASCOM, IFER), qui se fait désormais au niveau de l'EPT et non plus de la commune.

Les allocations compensatrices sont plus élevées (+174K€), du fait de la compensation en 2017 des pertes de bases 2016 de taxe d'habitation, suite à une disposition intégrée par le gouvernement pour compenser la perte de la « demi-part » des veuves et personnes à faible revenu, dont il n'avait pas mesuré les effets sur les populations concernées.

o Les autres participations et dotations

Les autres participations et dotations (6,39M€) proviennent du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et contribuent notamment au financement des secteurs de la petite enfance, du périscolaire, de l'insertion, du CMS et de la jeunesse.

On relèvera principalement les évolutions suivantes :

- La perte logique des participations au soutien des collectes sélectives de la part du SITOM et d'OCADE suite au transfert à Grand Paris Grand Est de la compétence « déchets et assimilés » (-220K€),
- La réduction du montant perçu au titre du secteur périscolaire (-160K€) en raison du versement par la CAF de 5 trimestres en 2016,
- Le retrait par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis à partir du 2^{ème} trimestre 2017 de la participation qu'il accordait jusque-là au financement de la petite enfance (-120K€), dont l'impact en année pleine est de -345K€,
- La perception pour la première fois du FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (+262K€). La Loi de finances 2016 a en effet élargi le socle des dépenses éligibles au FCTVA à ces dépenses de fonctionnement; il était jusqu'alors réservé aux seules dépenses d'investissement,
- Le financement par la Région des actions de retour à l'emploi ainsi que des formations aux métiers de la sécurité et à la conduite des bus (+133K€),
- Le versement via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), de la subvention 2016 relative aux programmes d'actions à destination des jeunes exposés à la délinquance ainsi que le versement du solde de la subvention 2016 pour la permanence sociale au commissariat (+32K€),
- Le versement par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) du solde de l'année 2016 de l'aide aux maires bâtisseurs (24K€) qui s'élevait à 94K€ pour l'année entière,
- Le remboursement par l'Etat des frais engagés par la Ville pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (34K€),
- Les dotations pour le recensement et les titres sécurisés demeurent inchangées (29K€).

Au final, le chapitre 74 affiche une baisse nette globale de 411K€ (-3,12%) liée avant tout à la nouvelle diminution de la DGF partiellement compensée par l'augmentation des autres dotations.

• Les recettes fiscales (Chapitre 73) :

Les recettes fiscales s'élèvent à 55,70M€ soit une diminution de 2,93M€ (-5%) liée principalement au transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à Grand Paris Grand Est, désormais compétent en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

En neutralisant le transfert de la TEOM, les recettes de ce chapitre progressent en réalité de près de 1M€ (+1,74%).

	2016	2017	2017/2016	variation
Taxes foncières et d'habitation	35 718 774	36 678 739	959 965	2,69%
Rôles supplémentaires	130 080	95 799	-34 281	-26,35%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 820 236	15 849 442	29 206	0,18%
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	4 167 619	-	- 4 167 619	- 100%
Stationnement et autres taxes	242 084	239 195	-2 889	- 1,19%
Taxes sur les pylônes électriques	58 604	60 268	1 664	+ 2,84%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	539 869	732 406	192 537	+35,66%
Taxe Locale Publicité Extérieure	380 113	365 791	-14 322	- 3,77%
Droits de mutation (DMTO)	1 574 447	1 678 330	103 883	+ 6,60%
Total autres impôts et taxes	58 631 826	55 699 971	-2 931 855	-5,00%

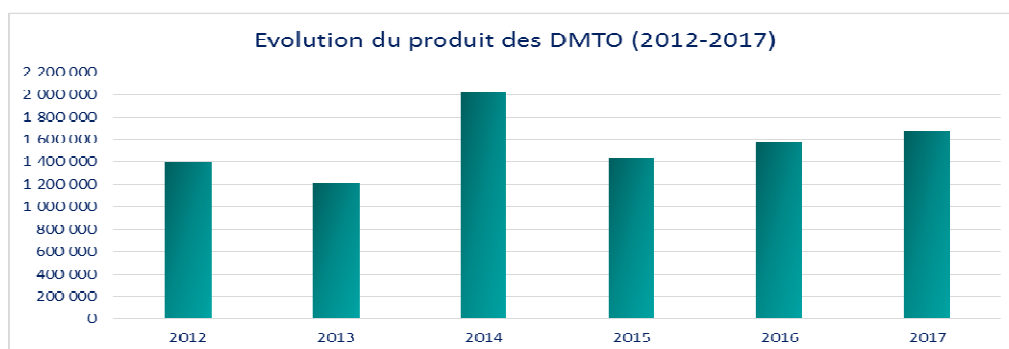
La Ville a perçu 36,68M€ au titre de la fiscalité sur les ménages (20,76M€ pour la taxe d'habitation 15,77M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 34K€ pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que 114K€ de rôles complémentaires). Les taux n'ayant pas été augmentés, l'augmentation du produit n'est due qu'à la progression des bases.

Cette augmentation des produits fiscaux, à taux constant, témoigne du dynamisme des bases¹ lié en particulier aux opérations récentes de constructions immobilières sur la Ville (Mare Huguet, 1-7 rue du Parc, 9 rue Missak Manouchian, 67 avenue J. Kennedy, 1 rue Voltaire....).

La fiscalité « économique » est désormais perçue et reversée quasi intégralement par la MGP (CVAE, TASCOM et IFR) et les EPT (CFE) qui n'en conservent donc que la dynamique (c'est-à-dire la progression depuis 2015).

L'augmentation de la taxe d'électricité (+192K€) est liée au versement de 5 trimestres sur l'exercice 2017.

Enfin, les DMTO, toujours dynamiques, progressent de +104K€ par rapport à 2016, pour tangenter les 1,7M€.



¹ Compte tenu de la faible revalorisation forfaitaire des bases en 2017 (+0,4%), la progression des bases physiques atteignait +2,3%.

• La péréquation

La Ville est impactée par 2 dispositifs de péréquation:

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : la contribution qui n'est toujours pas stabilisée suite à la création de la Métropole du Grand Paris et des EPT s'élève à 153K€ en 2017 (+114K€) et devrait peu progresser en 2018,
- Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF): la Ville en est bénéficiaire depuis 2016 (576K€ en 2017) mais l'extrême sensibilité de ce fonds de péréquation à l'évolution des indicateurs pris en compte pour son calcul (potentiel fiscal et revenu par habitant), tout comme le contexte législatif institutionnel mouvant, incite à la prudence quant à la pérennité de sa perception par la Ville.

• Les autres produits (Chapitres 70, 75 et 77)

○ Les produits d'activités et du domaine (Chap. 70)

Les produits du domaine et des services (stationnement payant, concessions funéraires, restauration collective, activités culturelles et sportives, CMS, séjours jeunesse, remboursement de frais par d'autres organismes, ...) diminuent globalement de 1,32M€ (-13,52%) entre 2016 et 2017.

Cette évolution s'explique par 2 raisons principales:

- En 2017, Grand Paris Grand Est a exercé directement les compétences qui lui avaient été transférées par la Loi. En conséquence, les remboursements effectués à la Ville en 2016 pour la prise en charge des compétences transférées non encore exercées n'ont plus lieu d'être (-995K€),
- En 2016, la Ville avait perçu le remboursement de la mise à disposition de personnel au COS (188K€ pour 4 ans) et à l'OPH (79K€ pour 2 ans) aujourd'hui tous les deux dissous.

En neutralisant les flux financiers avec l'EPT et le remboursement des frais de mise à disposition de personnel au COS et à l'OPH, les produits des services sont quasi stables (-0,72%).

Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- La participation des usagers du CMS rapporte globalement 1,35M€. La baisse de 104K€ (-7,17%) s'explique essentiellement par la diminution du nombre d'heures effectué par plusieurs médecins en 2017 (départ d'un dermatologue, réduction de l'activité de 3 médecins généralistes, absence d'un dentiste pendant 2 mois),
- En 2016 un important rattrapage dans l'encaissement des redevances auprès des opérateurs de téléphonie mobile (free, orange et SFR) pour les antennes et équipements installés sur le toit de l'hôtel de ville avait été réalisé. En 2017, « Autolib » a versé la redevance pour les années 2014 à 2016 (59K€). En neutralisant ces rattrapages, les recettes d'occupation du domaine public progressent de 35K€ en 2017 en raison de la progression de 32K€ des droits de voirie,
- Les produits de concessions dans les cimetières progressent de 30K€,
- Enfin les remboursements de frais progressent de 159K€ : ils comprennent notamment le remboursement par Opalia des factures d'électricité payées par la Ville pour le centre aquanautique (102K€) et le remboursement par la SEMRO des factures d'eau (22K€) pour ses locaux.

Les produits des participations familiales s'élèvent à 4,20M€ contre 4,16M€ en 2016 (+0,88%). Dans le détail, on peut relever que:

- Les recettes de la pause méridienne s'élèvent à 1,78M€ soit une progression de 60K€ (+3,52%) par rapport à 2016 et celles des centres de loisirs à 1,06M€ soit une augmentation de 90K€ (+9,25%) ; les tarifs étant quasi stabilisés, la hausse des recettes s'explique par l'augmentation des effectifs,
- Les produits des crèches sont équivalents (750K€) à ceux de 2016,
- Les produits des activités culturelles (246K€) diminuent de 12K€ en neutralisant les impayés titrés sur l'exercice 2016 (19K€). Cette réduction s'explique par le décalage de l'émission des factures du premier trimestre de l'année 2017/2018 pour le conservatoire et l'école d'arts plastiques qui n'ont pas pu être encaissées sur l'exercice 2017,
- Les participations pour l'école municipale des sports (30K€) progressent de 4K€ (+14%) en raison la revalorisation des premières tranches de tarifs compensée pour les familles par la mise en place des pass'sports CAF.

○ **Les autres produits de gestion courante (Chap. 75)**

Dans cette rubrique, sont essentiellement comptabilisés les revenus des immeubles communaux et les redevances versées par les délégataires de la Ville (restauration scolaire, golf, marchés forains,..) qui s'établissent à 1,60M€ soit une baisse de 8,09% par rapport à 2016 qui tient essentiellement aux importants rattrapages de loyers titrés en 2016 auprès de l'APAJH pour les structures du Soleil d'or et de l'IME ainsi qu'auprès de l'occupant de l'hôtel rue de Brément.

○ **Les produits exceptionnels (Chap. 77)**

Les produits exceptionnels qui s'élèvent 1,27M€ en 2017 comprennent notamment:

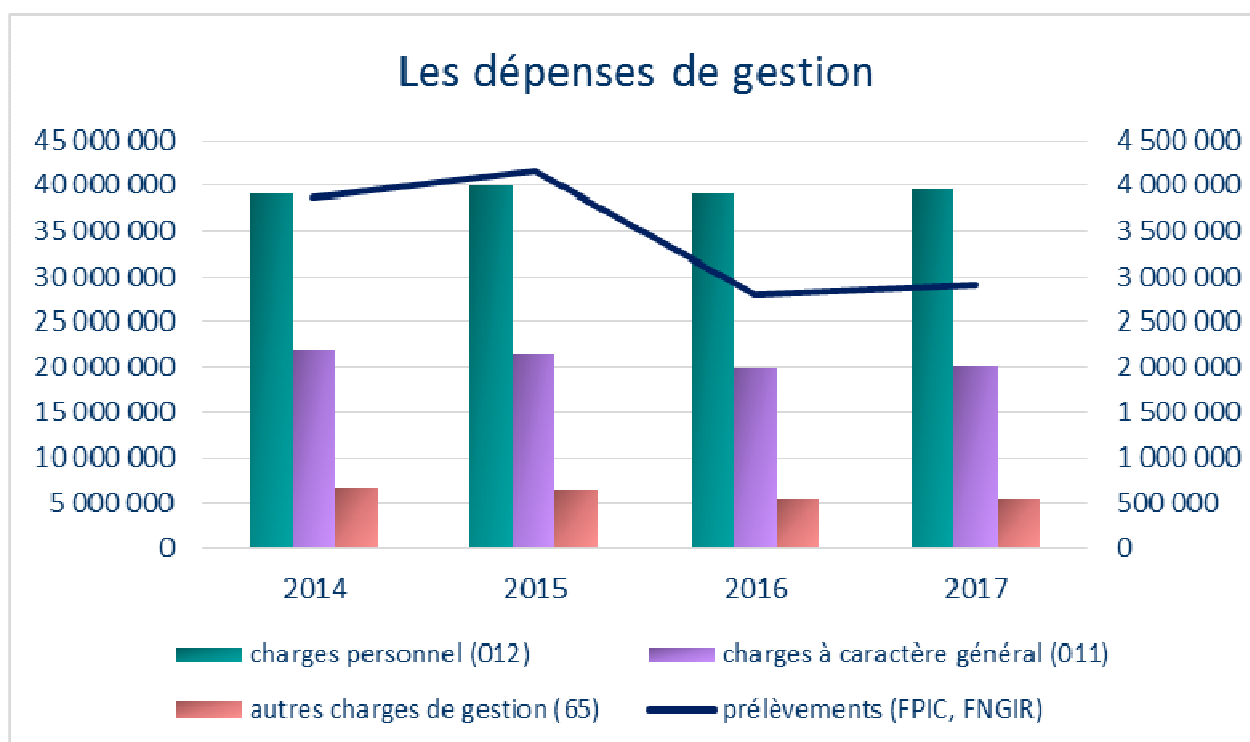
- La cession d'un ensemble de terrains situés Ruelle Boissière Allée des Acacias (1,12M€) à la RATP dans le cadre du prolongement de la ligne 11,
- Le remboursement par Véolia de factures d'eau payées par la Ville pour le centre aqua-nautique (71K€) dans l'attente de la souscription par Opalia d'un contrat à son nom pour payer directement les consommations de ce site,
- Les ventes aux enchères de matériels dont la Ville n'a plus l'utilité (5K€).

○ **Les atténuations de charges (Chap. 013)**

Ces recettes s'élèvent à 794K€ et regroupe essentiellement les participations perçues au titre du financement des contrats aidés (45K€), les remboursements des organismes de protection sociale (137K€), les remboursements sur rémunérations (103K€) et les remboursements d'assurance du personnel (506K€).

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le total général des dépenses atteint 72,53M€, dont 69,81M€ de dépenses réelles (72,98M€ en 2016), soit une diminution de -3,17M€ (-4,34%).



Elles recouvrent 3 éléments essentiels :

- Les **frais de personnel (39,58M€)**, qui représentent un peu plus de 56,70% des dépenses réelles de fonctionnement,
- Les **achats de biens et de services (20,07M€)**, correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité, quasi stables en 2017 (+0,63%) après 3 années de baisse majeure,
- Les **autres dépenses de gestion (5,41M€)** équivalentes à celles de 2016.

Les **autres dépenses** comprennent :

- Les **charges financières (1,48M€)**, toujours extrêmement faibles compte tenu des taux d'intérêt toujours historiquement bas et qui représentent 2,12% des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- Les **charges exceptionnelles (275K€)**,
- Les **atténuations de produits (2,98M€)** recouvrant pour l'essentiel les prélèvements liés aux différents fonds de péréquation (FPIC, FNGIR).

• Les charges de personnel (Chapitre 012) :

En 2017, ces charges atteignent 39,58M€ soit une augmentation de 1,4% (+554K€) par rapport à 2016.

Si la Ville n'avait pas poursuivi sa politique de réduction de la masse salariale en supprimant 19 postes en 2017 l'augmentation aurait été de près d'1M€.

L'évolution haussière de ces charges s'explique tout d'abord par des facteurs externes tels que la mise en place de la deuxième partie du plan de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui pèse à la hausse sur les cotisations de retraite et sur les rémunérations (+244K€), la refonte du temps de travail pour respecter le cadre légal des 1 607 heures annuelles qui a conduit à des modifications des plannings et la mise en place d'astreintes au sein de la police municipale (+108K€) ainsi que l'organisation des élections présidentielles et législatives (+98K€).

D'autre part, le budget de la Ville a absorbé la progression mécanique des charges de personnel liée aux évolutions de carrières (+228K€ pour le glissement vieillesse technicité).

Enfin, la Municipalité a souhaité renforcer sa politique en faveur de l'action sociale en adhérant au CNAS (+215K€), elle a également mis en place en 2016 l'indemnité de départ volontaire (+122K€ pour 3 agents en 2017) et recruté davantage d'apprentis (+36K€).

• Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Ces charges sont stabilisées à 20,07M€ (+126K€ soit +0,63% par rapport à 2016). Au titre des principales augmentations, on relèvera en particulier:

- + 731K€ pour la DSP du centre aquanautique Camille Muffat qui pèse désormais sur le budget en année pleine,
- + 308K€ pour les fluides,
- + 181K€ pour l'extension de l'externalisation du nettoyage des locaux qui permettra de réaliser à terme des économies de charges de personnel,
- + 148K€ pour la restauration scolaire pour faire face à l'augmentation des effectifs et aux ouvertures de classes,
- + 147K€ consacrés à des études indispensables: modification du temps de travail, actualisation de la prospective scolaire, aménagement de l'ENACR.

Malgré ces augmentations, les charges n'augmentent pour autant quasiment pas en raison du transfert à Grand Paris Grand Est des contrats relatifs à la gestion des ordures ménagères (-1M€) et des économies réalisées:

- -144K€ sur les dépenses d'honoraires,
- -127K€ pour les locations immobilières et les charges de copropriété suite à la cession des baux commerciaux (boucherie « Monnaye » et tabac « la roseraie ») et à la réduction du loyer du bâtiment Schumann suite à la relocalisation de plusieurs services à l'annexe du 22 rue Claude Pernès,
- -53K€ sur les frais d'impression,
- -51K€ sur les locations mobilières,

• Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

Ces charges sont également quasiment stables (5,41M€ contre 5,46M€ en 2016).

S'agissant des principales évolutions, il convient de citer :

- La réduction des subventions versées aux associations (-330K€) en raison de la dissolution du COS² (-215K€) et de l'association « espace culture et enfance » (-63K€), mais également de la réduction de la subvention au SOR de 35K€ au titre de sa participation au financement de la création d'un club house pour le club de Rugby),
- La constatation de la perte des loyers et charges de l'hôtel rue de Brément (213K€) suite à la liquidation judiciaire de la précédente société gestionnaire en 2014,
- L'augmentation de la subvention du CCAS (+96K€) suite au transfert de propriété de la résidence Croizat de l'OPH à la société Logiris qui entraîne de nouvelles charges pour le CCAS (paiement de la taxe foncière, revalorisation du loyer..); la subvention s'établit à 1,337 M€,
- L'augmentation du montant de la participation d'équilibre (136K€) versée par la Ville au budget annexe de la pépinière d'entreprises (+13K€),
- Le transfert de la compétence « déchets ménagers et assimilés » à l'EPT pour laquelle la Ville avait versé en 2016 un reliquat de subvention au SITOM (-71K€).

• Les charges financières (Chapitre 66) :

Les charges financières s'élèvent à 1,42M€ (hors ICNE) soit + 226K€ (+18,99%) par rapport à 2016 dont 1M€ pour les intérêts des emprunts souscrits par la Ville, 363K€ pour le prêt souscrit par Opalia pour financer la réhabilitation du centre aqua-nautique et 55K€ pour les frais engendrés par les opérations de renégociation de dette qui ont permis d'économiser près de 600 K€.

• Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Ces charges qui s'élèvent en 2017 à 275K€ comprennent essentiellement le versement de subventions exceptionnelles aux associations (123K€) ainsi que l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs (74K€).

• Les atténuations de produits (Chapitre 014) :

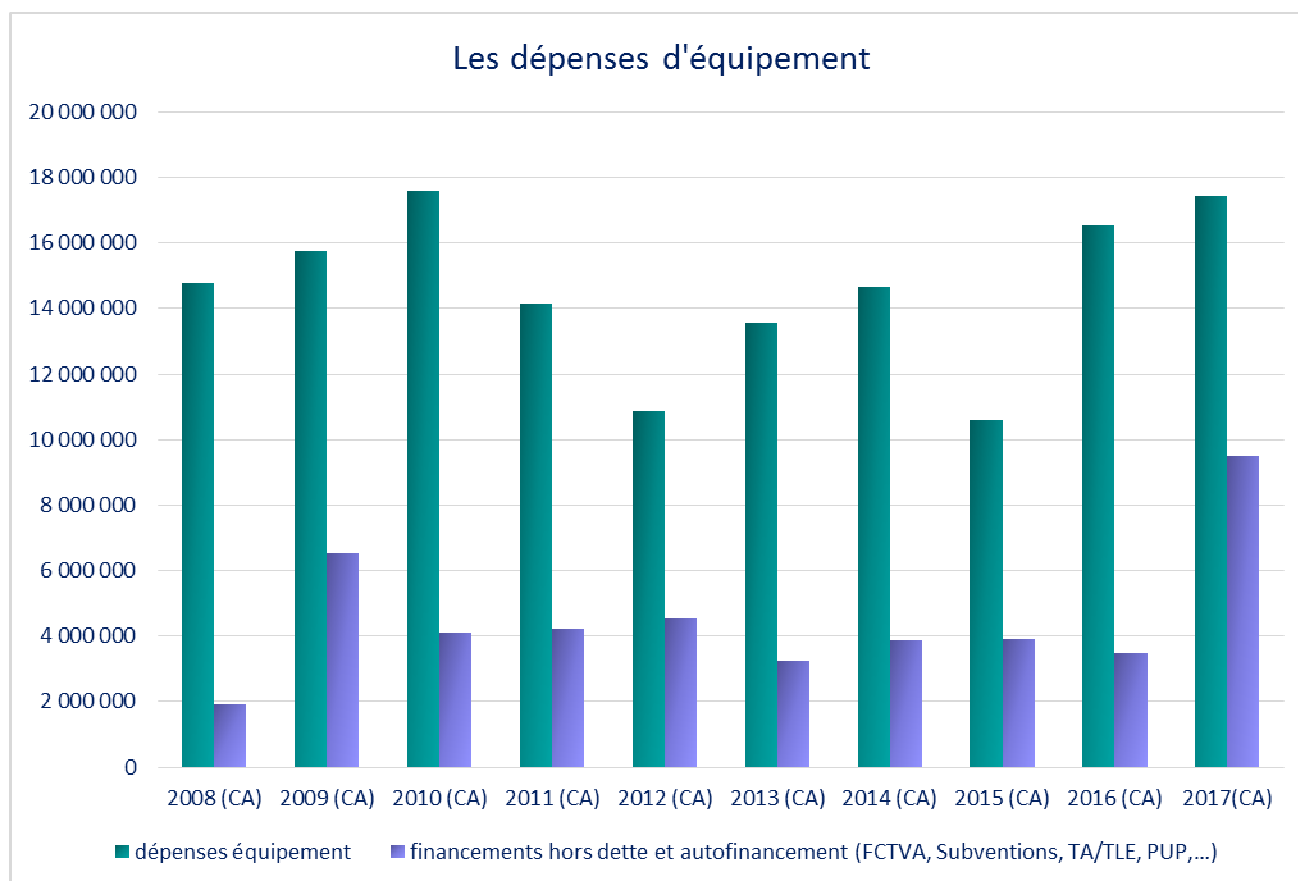
Ce chapitre atteint 2,98M€ et comprend :

- Le FNGIR (2,76M€) dont le montant ne varie pas d'une année sur l'autre,
- Le FPIC (153K€),
- Le solde du reversement partiel à GPGE de la TEOM (76K€) perçue par la ville en 2016 pour financer la compétence « déchets ».

² Les crédits ont été transférés sur le chapitre 012 pour financer l'adhésion au CNAS

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT



Avec 17,5M€ (+1M€ par rapport à 2016), la Ville retrouve un niveau de dépenses d'équipement proche de celui (exceptionnel) de 2010 lorsqu'elle avait perçu sur la même année 2 ans de FCTVA.

Les principales réalisations de l'année 2017 illustrent une nouvelle fois les choix stratégiques arrêtés par l'équipe municipale :

- **L'éducation, 1^{ère} priorité du mandat (6,82M€) :**

- L'achèvement du groupe scolaire des Boutours (6,16M€) exemplaire en matière d'écoconstruction,
- Les premières études en vue de la construction du nouveau centre de loisirs Félix Eboué (88K€),
- L'acquisition de matériel informatique pour les salles de classes (57K€) pour préparer le lancement du plan «écoles numériques»,

- La réfection de la toiture du centre de loisirs Pierre Alexandre Richard (138K€),
 - L'entretien des écoles (205K€) avec la création de sanitaires à l'école élémentaire Mondor (86K€), la sécurisation des accès (77K€) dans diverses écoles, la réfection de l'étanchéité du réfectoire à l'école élémentaire du Centre (14K€), le déplacement de la salle informatique et la création d'une classe à l'école élémentaire Mondor (12K€) ainsi que l'installation de vitres extérieures dans le hall de l'école maternelle Dolet (12K€),
 - L'achat de mobilier scolaire et de matériel spécifique pour les écoles (62K€).
- **Les projets structurants du programme de l'équipe municipale:**
 - **La réalisation du parc du plateau d'Avron (1,32M€)** dont 1,274M€ pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la société SINIAT et représentant à elle seule, plus de la moitié du futur parc ainsi que 47K€ pour les études de sol et les diagnostics écologiques,
 - **L'optimisation de la circulation et du stationnement (627K€)** avec notamment l'aménagement des trottoirs et des places de stationnement rue Galliéni (177K€), la création d'un plateau surélevé rue Hoffmann (130K€), la création de 28 places de stationnement rue Lucien Piron (129K€), la réfection de peintures routières et de la signalisation tricolore (58K€), l'aménagement d'un parking rue Paul Cavaré (45K€), l'étude prospective du stationnement payant (37K€), le contrat de pôle de la gare de Rosny-Bois-Perrier (30K€),
 - **L'enfouissement des réseaux aériens** de communications électroniques **(326K€)**,
 - **La poursuite du « plan lumière » (879K€)** dans diverses rues avec notamment des travaux de modernisation place de l'Eglise et rue Galliéni (451K€), rue Victor Hugo et avenue du Général de Gaulle (97K€), le remplacement de candélabres (159K€) ainsi que la géolocalisation des réseaux d'éclairage public (47K€),
- **L'amélioration du cadre de vie :**
 - **La rénovation des voiries communales (2,38M€) :**
 - la requalification de la rue Victor Hugo ainsi que de la voirie entre les rues Jean Jaurès et Jeanne d'Arc (440K€),
 - le réaménagement de la place Sainte Geneviève pour accueillir le marché qui se déroulait jusqu'ici place Carnot (410K€),
 - la réfection des trottoirs rue Jean Jaurès (293K€),
 - l'acquisition de mobilier urbain (271K€) (bancs, potelets, barrières, panneaux...),
 - la requalification de la rue Parmentier (226K€),
 - la réhabilitation du mail Messenger (206K€),
 - la réhabilitation de la rue Jean-Jacques Rousseau (169K€),
 - la fin de la réfection de la rue de la Prévoyance (89K€).
 - **L'embellissement des espaces verts (545K€) :**
 - la réalisation d'un plateau de brumisation et la réhabilitation du théâtre de verdure au parc Décésari (134K€),
 - la plantation d'arbres et la création d'un muret mail messenger (74K€),
 - l'étude pour l'aménagement paysager aux abords du groupe scolaire des Boutours (30K€),
 - les travaux d'aménagement du colombarium et le pavage à l'ancien cimetière ainsi que la réfection d'allées et de jardinières au nouveau cimetière (121K€),
 - l'aménagement de clôtures et la réfection d'espaces verts (212K€) ainsi que le renouvellement de l'équipement du service (25K€)

- **La mise en accessibilité des espaces publics (129K€)** : en particulier des stades Armand Girodit et Letessier, des squares Noyer Saint Claude et Richard Gardebled, des entrées du centre de santé et de la résidence Camille Barroy,
- **L'amorce du plan propreté** avec l'acquisition d'une balayeuse supplémentaire (171K€) pour renforcer les moyens de l'unité nettoyage,

- **La modernisation du patrimoine :**

- **Le rajeunissement de la médiathèque Louis Aragon (496K€)**: afin de moderniser ce bâtiment construit en 1976, des travaux de réfection des peintures, des sols, de l'éclairage, du chauffage ont été réalisés et de nouveaux espaces ont été créés : espace cafétaria, un grand comptoir d'accueil et de prêt, un espace jeux de société ainsi qu'une grainothèque. L'ensemble du mobilier a été changé et le numérique a fait son apparition avec la mise à disposition de liseuses empruntables, de tablettes, de 8 ordinateurs et de 15 postes de travail individuels,
- Le paiement des dernières factures relatives à la construction du marché couvert de la gare (375K€) inauguré le 3 décembre 2016,
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (181K€): Hôtel de ville, école de la 2^{ème} chance, école d'arts plastiques, Simenon, Stades Letessier et Girodit, CMS, résidence Barroy ...,
- La remise en état de plusieurs logements de fonction dans les gymnases et les écoles (156K€),
- La création d'un club house de football au stade Letessier (143K€) permettant de recevoir les adhérents et les parents des enfants fréquentant le club, d'organiser des réunions, de récolter des fonds grâce à la mise en place d'une buvette lors des compétitions ainsi que de stocker le matériel sportif,
- Le solde de la rénovation du gymnase Félix Eboué (133K€) qui a rouvert ses portes en octobre 2016,
- Le réaménagement des locaux de l'EAP (réhabilitation des baies, réfection des peintures et de l'électricité) pour y accueillir le LABO (anciennement situé au cercle J) afin d'en faire une véritable « fabrique numérique et artistique » (69K€),
- La mise en place d'un tout nouveau système de sonorisation à Simenon (60K€) digne des plus grandes salles de spectacles,
- L'entretien des équipements sportifs avec le règlement des dernières factures d'installation d'éclairage LED dans les bulles de tennis à Girodit (40K€) et la reprise de la toile et le renouvellement du système de chauffage du chapiteau de l'ENACR (69K€),
- L'acquisition de matériels pour les gymnases et les stades (82K€) dont 40K€ pour les tondeuses, taille haies...,
- Les travaux de rénovation (46K€) à la crèche Anne Frank (gros œuvre, peinture, réfection des sols et de faux plafonds) ainsi que l'acquisition de mobilier et de matériels pour les crèches (20K€),
- La sécurisation des accès aux bâtiments municipaux (39K€) au travers notamment de l'installation de serrures électroniques et de la mise en place d'écrans,
- La création d'un espace de convivialité destiné aux agents à l'hôtel de ville (19K€),

- Le rajeunissement de la flotte automobile avec l'acquisition de 8 véhicules électriques (101K€) dont 6 pour la création d'un pool mutualisé, de 2 camionnettes pour les ateliers municipaux (31K€) et de 3 nouvelles motos pour la police municipale (62K€),
 - La 1^{ère} phase de modernisation de l'infrastructure informatique (863K€) pour préparer Rosny à devenir une « ville numérique »: l'acquisition de licences d'utilisation afin de couvrir pour une durée de 3 ans les besoins de la ville, accompagnées d'outils de travail collaboratifs en mode « cloud » qui vont permettre la transformation digitale de la collectivité (457K€), l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels (187K€), l'évolution du logiciel de la Direction des ressources humaines vers une version web avec de nouveaux modules (99K€), l'informatisation et l'acquisition de matériel pour le centre municipal de santé (87K€), l'acquisition de terminaux et accessoires de téléphonie (33K€)...
 - La poursuite du déploiement de la fibre optique dans les bâtiments communaux (173K€),
 - Le renouvellement de l'équipement de l'ensemble des services (169K€).
- **La poursuite des opérations d'aménagement urbain :**
 - Les acquisitions foncières (148K€) comprennent essentiellement le rachat d'appartements dans la copropriété dégradée du 21 rue des 2 Communes afin de permettre la démolition et la reconstruction des logements,
 - L'étude relative à la création de la ZAC Côteaux Beauclair (50K€) dont le projet d'éco-quartier prévoit la construction de logements, d'activités et d'équipements publics à proximité de la future station de métro de la ligne 11,
 - L'étude urbaine, architecturale et paysagère sur le quartier du Pré-Gentil (40K€) co-financée par Seine Saint Denis habitat afin de réaliser un schéma de quartier,
 - L'étude urbaine sur le quartier de la gare Rosny-Bois-Perrier (28K€) pour anticiper le renforcement du « pôle gare »,

LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

Le total des recettes réelles (hors affectation au compte 1068) s'élève en 2017 à 19,69M€ en augmentation de 6,32M€, compte tenu de l'augmentation des subventions reçues (+2,98M€), du FCTVA (+1,11M€) ainsi que de la taxe d'aménagement (+2,19M€).

• Les dotations et le FCTVA (chapitre 10)

Elles s'établissent à près de 5,30M€ en 2017, et comprennent :

- le FCTVA perçu à hauteur de 2,39M€ soit une hausse de 1,14M€ par rapport à 2016 en raison de la forte augmentation des dépenses d'équipement effectuées en 2016 par rapport à 2015 (+5,91M€),
- la taxe d'aménagement qui a rapporté 2,745M€ soit + 2,192M€ par rapport à 2016,
- les dernières recettes perçues dans le cadre du dispositif PUP (166K€) abandonné au profit de la taxe d'aménagement.

• Les subventions d'équipement (chapitre 13)

La Ville a su en 2017 mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels pour participer au financement de ses projets structurants :

- **Pour les équipements sportifs** : la subvention de la Région pour la rénovation du centre aquanautique (2M€), le 1^{er} acompte versé par le CNDS pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué (182K€), les subventions du Conseil départemental (versées sur 10 ans) pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué (20K€) et pour la création du terrain synthétique du stade Letessier (11K€),
- Le versement par la Métropole du Grand Paris d'une subvention de 500K€ au titre du fonds d'investissement métropolitain pour le **projet d'aménagement du parc du plateau d'Avron**,
- Une subvention de la DRAC (134K€) pour la **restructuration de la médiathèque Louis Aragon**,
- Le solde de la subvention dans le cadre du FAU (fonds d'aménagement urbain) pour la 2^{ème} tranche de **réhabilitation de la cité Casanova** (116K€),
- Pour **l'acquisition de véhicules propres** : les subventions du SIPPAREC (27K€) et la subvention parlementaire (22K€),
- Pour la **construction de la nouvelle école sur le quartier des Boutours** : le versement d'une subvention de la CAF (avance de 28K€) ainsi que le versement par l'Etat d'une avance de 5% (12,5K€) au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL),
- Le versement par la société du Grand Paris d'une avance de subvention de 30K€ pour la **réalisation de l'étude de pôle de Rosny-Bois-Perrier**,
- Le versement de la subvention parlementaire pour **l'informatisation des écoles** (17,5K€).

La Ville a également perçu les remboursements suivants :

- 581K€ par la RATP au titre des sommes versées pour les travaux relatifs au prolongement de la ligne 11 du métro,
- 26K€ par l'office public d'HLM de la Seine-Saint-Denis correspondants à la moitié des frais avancés par la Ville pour l'étude sur le quartier du Pré-Gentil.

S'agissant des amendes de police dressées en 2015, le produit s'est élevé à 134K€.

Enfin, la seule cession immobilière de 1,12M€ concerne la vente à la RATP de terrains situés Ruelle Boissière allée des Acacias pour le prolongement de la ligne 11 du métro.

- **La dette**

S'agissant de la dette, le montant de l'encours atteignait 65,04M€ (1 453€/hab) au 31 décembre 2017 en incluant le prêt Opalia qui finance la réhabilitation du centre aqua-nautique et la consolidation des 4M€ du prêt contracté en 2016 auprès de la Caisse d'épargne.

La Ville s'est désendettée en 2017 en n'empruntant qu'1,5M€ (emprunt souscrit auprès de la Caisse d'épargne) pendant qu'elle remboursait 5M€ et elle a remboursé trois prêts présentant des marges financières élevées (respectivement +1,55%, +1,85% et LEP Livret A +1,35%) pour souscrire deux nouveaux emprunts à taux fixe (1,21% et 0,90%).

Au final, la dette communale affichait au 31 décembre 2017 un taux global record de **2,01%** (2,08% en 2016). L'**annuité** (capital + intérêts) de la dette s'établissait à 6,19M€ et la répartition taux fixe/variable était de 53%/47%.

LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

Résultats de l'exercice 2017		
	Dépenses	Recettes
Investissement	1 043	3 819
Fonctionnement	221 809	192 856
s/s total	222 852	196 775
Déficit 2017	26 077	
Reprise de l'excédent antérieur cumulé		38 796
Résultat global 2016		12 719

Le compte administratif 2017 de la pépinière d'entreprises est le dernier voté par la Ville puisque ce budget est transféré en 2018 à Grand Paris Grand Est avec la compétence « développement économique ».

Ce budget annexe, est quasi-exclusivement un budget de fonctionnement³ qui s'exécute hors taxe.

Au-delà des frais courants (fluides, entretien, affranchissements... : 34K€), les principales dépenses 2017 correspondent à la location des locaux à la SEMRO, propriétaire (118K€) et aux charges de personnel refacturées par le budget principal (45K€).

Les ressources recouvrent quant à elles les redevances versées par les « pépins » (45K€), les produits de la domiciliation qui leurs sont refacturés (affranchissements, copies,... : 12K€), et enfin la participation d'équilibre versée par la Ville (136K€).

En termes d'activité enfin, en 2017, le taux d'occupation moyen s'établissait à 47%, soit 10 entreprises hébergées et 11 domiciliées.

3 entreprises ont intégré la pépinière en 2017 (EFY, Neshama et Transalpa) et 3 l'ont quitté (Itens formwork, ISP itens et Ghedimo).

³ Les seules inscriptions en section d'investissement correspondent aux cautions acquittées par les pépins lorsqu'ils intègrent la Pépinière (3 K€ en 2016 et remboursées lorsqu'ils l'ont quitté (3 K€ en 2016).

GLOSSAIRE

- CET** : Contribution Economique Territoriale (anciennement Taxe Professionnelle)
- CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises
- CGET** : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- DCPS** : Dotation Compensation Part Salaires
- DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- DMTO** : Droits de mutation à titre onéreux
- DRIHL** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
- DSUCS** : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- EPT** : Etablissement Public territorial
- FCCT** : Fonds de Compensation des Charges Transférées
- FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA
- FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
- FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- FSRIF** : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
- GPGE** : Grand paris Grand Est
- IFER** : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau
- ICNE** : Intérêts courus non échus
- MGP** : Métropole du Grand Paris
- TASCOM** : Taxe sur les Surfaces Commerciales
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TFCE** : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
- TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- TFNB** : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
- TH** : Taxe d'Habitation
- TLPE** : Taxe Locale du la Publicité Extérieure
- SIFUREP** : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne
- SYCTOM** : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères